

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2014

Publication : 17/04/2014



Pour l'autorité Compétente"
par délégation

Agence Régionale de Santé
Alsace

Le Chef de Service
Nathalie
Nathalie MAILLOT

Conseil Général



Haut-Rhin

ARRÊTÉ

ARS n° 2014/135

CG 2014 00128

du 22/03/2014

portant diminution de 146 lits et places à 140 lits de la capacité totale autorisée de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) réparti sur deux sites à Seppois-le-Bas et Waldighoffen, géré par la Fondation Armée du Salut, par suppression de l'autorisation relative aux 6 places d'accueil de jour

LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
D'ALSACE,

LE PRESIDENT DU CONSEIL
GENERAL DU HAUT-RHIN,

- VU le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 313-1 et suivants, D. 313-2, D. 313-7-2, D. 313-11 et suivants, R. 313-7 et suivants relatifs à l'autorisation et à l'agrément des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;
- VU le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination de M. Laurent Habert en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Alsace ;
- VU l'arrêté N° II-2007-276-4 DDASS/ N° 2007/00728 du 3 octobre 2007, signé conjointement par le Préfet du Haut-Rhin et le Président du Conseil Général du Haut-Rhin, relatif à l'autorisation de créer un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de 136 lits d'hébergement permanent, 4 lits d'hébergement temporaire et 5 places d'accueil de jour répartis sur deux sites à Seppois-le-Bas et Waldighoffen, géré par la Fondation Armée du Salut ;
- VU l'arrêté ARS n° 2010/1121/CG n° 2010-00448 du 30 novembre 2010, signé conjointement par le Préfet du Haut-Rhin et le Président du Conseil Général du Haut-Rhin portant autorisation d'extension de 5 à 6 places d'accueil de jour de l'EHPAD de Seppois-le-Bas/Waldighoffen, géré par la Fondation Armée du Salut ;

VU le courrier en date du 20 septembre 2013 de la Fondation Armée du Salut faisant part du renoncement de l'autorisation relative aux places d'accueil de jour de l'EHPAD, localisées sur le site de Seppois-le-Bas ;

CONSIDERANT que

- depuis l'ouverture de l'EHPAD, l'accueil de jour n'a jamais fonctionné, faute de demandes de prise en charge ;
- le gestionnaire souhaite renoncer à l'autorisation relative aux 6 places d'accueil de jour en raison des difficultés de fonctionnement rencontrées ;

ARRETEMENT

ARTICLE 1^{er} :

La capacité totale autorisée de l'EHPAD de Seppois-le-Bas/Waldighoffen, géré par la Fondation Armée du Salut, s'élève à 140 lits, soit 136 lits d'hébergement permanent et 4 lits d'hébergement temporaire répartis sur deux sites :

- site de Seppois-le-Bas :
 - 53 lits d'hébergement permanent pour personnes âgées dépendantes,
 - 15 lits d'hébergement permanent pour personnes âgées dépendantes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés,
 - 2 lits d'hébergement temporaire pour personnes âgées dépendantes.
- site de Waldighoffen :
 - 53 lits d'hébergement permanent pour personnes âgées dépendantes,
 - 15 lits d'hébergement permanent pour personnes âgées dépendantes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés,
 - 2 lits d'hébergement temporaire pour personnes âgées dépendantes.

ARTICLE 2 :

Les caractéristiques du site de Seppois-le-Bas sont répertoriées dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux selon l'annexe jointe.

ARTICLE 3 :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté devra être porté devant le Tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes concernées, à compter de sa notification.

ARTICLE 4 :

M. le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Alsace et M. le Directeur général des services du département du Haut-Rhin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. le Directeur de la programmation de la Fondation Armée du Salut, et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Alsace et au bulletin d'information officiel du Département du Haut-Rhin.

Le Directeur général
de l'ARS Alsace
Laurent Habert
Maire LONJANEL

Fait en deux exemplaires originaux

Le Président du Conseil Général
du Haut-Rhin

Charles Buttner

2014 00128

Annexe de l'arrêté ARS n° 2014/138 - CG du Haut-Rhin n°

en date du 12/03/2014

Caractéristiques FINESS de
l'EHPAD "Résidence Heimelig" - site de Seppois-le-Bas
6 rue du Château
68580 Seppois-le-Bas

- Numéro d'identité de l'établissement :	680017019
- Numéro d'entité juridique :	750721300
- Code catégorie d'établissement :	200 Maison de retraite
- Code discipline d'équipement :	924 Accueil en maison de retraite
- Code mode de fonctionnement :	11 Hébergement complet
- Code type clientèle :	711 Personnes âgées dépendantes
- Capacité autorisée :	53
- Code discipline d'équipement :	924 Accueil en maison de retraite
- Code mode de fonctionnement :	11 Hébergement complet
- Code type clientèle :	436 Personnes âgées Alzheimer ou troubles apparentés
- Capacité autorisée :	15
- Code discipline d'équipement :	657 Accueil temporaire pour personnes âgées
- Code mode de fonctionnement :	11 Hébergement complet
- Code type clientèle :	711 Personnes âgées dépendantes
- Capacité autorisée :	2